

Livre de règlements généraux 2023

Table des matières	1-2
SECTION 1	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
1.1	0
«BJECTIF.....	3
1.2 PORTÉE DU LIVRE DE RÈGLEMENTS	3
1.3. MODIFICATION, INTERPRÉTATION ET PÉRIODE DE RÉVISION	3
1.4 CODE DE CONDUITE	3
1.5 SANCTIONS.....	4
SECTION 2	4
ADMINISTRATION ET ORGANISATION.....	4
2.1 DIRECTEUR MLQ.....	4
2.2 OFFICIELS.....	5
2.3 PERSONNE D'URGENCE	5
2.4 MEMBRES DES COMITÉS 2021	5
SECTION 3	6
INSTALLATIONS, AIRES COMMUNES ET PUIITS	6
3.1 ACCÈS AUX INSTALLATIONS.....	6
3.2 COMPORTEMENT DANS LES PUIITS.....	6
3.3 SÉCURITÉ DES SPECTATEURS.....	6
3.4 ENVIRONNEMENT ET RESPECT DES TERRES AGRICOLES	7
SECTION 4	7
DISPOSITIONS RELATIVES AUX PILOTES ET ÉQUIPES DE COURSE.....	7
4.1 RESPONSABILITÉ DU PILOTE.....	7
4.2 COÛT D'INSCRIPTION	7
4.3 PAIEMENT	7
4.4 FONDS DE POINTS	7
4.5 CAPACITÉ PHYSIQUE DE CONDUIRE	8
4.6 EXAMEN MÉDICAL.....	8
4.7 ÉLIGIBILITÉ D'UN PILOTE D'ÂGE MINEUR	8
4.8 PERSONNE SOUS INFLUENCE	8
4.9 COMPORTEMENTS INTERDITS.....	9
4.10 CONDUITE AGRESSIVE	10
4.11 CONDUITE ANTISPORTIVE	10
4.12 VOITURE NON SÉCURITAIRE	10
4.13 LANGAGE ABUSIF	10
4.14 DROIT ET IMAGE DE MLQ.....	10
4.15 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX.....	11
SECTION 5	11

PROCÉDURES DE COURSES.....	11
5.1 PILOTE RECRUE.....	11
5.2 HEURE D'ARRIVÉE À LA PISTE	11
5.3 INSCRIPTION ET ENREGISTREMENT DES PILOTES.....	11
5.4 CHANGEMENT DE VOITURE	11
5.5 RASSEMBLEMENT DES PILOTES ET CHEFS D'ÉQUIPE.....	12
5.6 TOURS ET TEMPS ALLOUÉS PAR ÉPREUVES.....	12
5.7 PIGE DES POSITIONS ET ESSAIS CHRONOMÉTRÉS	12
5.8 PROCÉDURES DES PUIITS.....	13
5.9 PRÉPARATION DE LA PISTE	13
5.10 QUALIFICATIONS	13
5.11 FINALE	13
5.12 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS (1).....	14
5.13 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS (2).....	14
5.14 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS (3).....	14
5.15 POINTS ALLOUÉS LORS DES FINALES	14
5.16 POINTS ALLOUÉS LORS DES FINALES DE CHAMPIONNAT	14
5.17 BALANCE ET INSPECTIONS.....	14
SECTION 6	15
LES DRAPEAUX	15
6.1 DRAPEAU VERT.....	15
6.2 DRAPEAU JAUNE	16-17
6.3. DRAPEAU ROUGE	18
6.4 DRAPEAU BLEU ET JAUNE.....	18
6.5 DRAPEAU NOIR.....	19
6.6 DRAPEAU BLANC	19
6.7 DRAPEAU QUADRILLÉ.....	19
SECTION 7	20
RÉGLEMENTATION TECHNIQUE ET MÉCANIQUE	20
7.1 INSPECTIONS MÉCANIQUES	20
7.2 PILOTE ET UN MEMBRE D'ÉQUIPE.....	21
SECTION 8	21
PROTETS, SANCTIONS ET APPELS	21
8.1 PROTÊT TECHNIQUE ET MÉCANIQUE	21
8.2 SANCTION DISCIPLINAIRE.....	22
8.3 AMENDES	23

SECTION 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 OBJECTIF

Les règles et réglementations énoncées dans les présentes sont conçues pour faciliter le bon déroulement des épreuves de course et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règles régissent les événements sanctionnés et les participants se doivent d'accepter et de respecter ces règles. Elles sont conçues comme un guide pour la conduite du sport automobile et ne constituent en aucun cas une garantie contre les blessures ou de décès pour un participant, spectateur ou officiel. La Direction MLQ est autorisée à déroger de façon raisonnable et appropriée par rapport à l'une des spécifications dans les présentes ou à imposer toute restriction supplémentaire qui, à son avis, ne modifierait pas les exigences réglementaires minimales. Toute interprétation ou dérogation à ces règles est laissée à la discrétion des officiels et leurs décisions sont définitives.

1.2 PORTÉE DU LIVRE DE RÈGLEMENTS

1.3. MODIFICATION, INTERPRÉTATION ET PÉRIODE DE RÉVISION

- a) La Direction de MLQ peut proposer, modifier ou amender en tout ou en partie les règlements, et ce, en tout temps, si juger nécessaire.
- b) Tous les changements apportés aux règlements deviennent effectifs à compter du moment où la Direction de MLQ ou un autre officiel qu'il mandate a tenu une rencontre pour informer les coureurs des changements intervenus ou lorsque, pendant la saison morte, ceux-ci sont publiés sur le site internet de MLQ.
- c) Il est entendu qu'il est impossible de prévoir toutes les circonstances ou situations qui peuvent survenir pendant une saison de courses. Par conséquent, il doit être compris que, pour l'application et l'interprétation des règlements, seuls les éléments explicitement contenus sont permis.

1.4 CODE DE CONDUITE

Tout pilote, propriétaire ou membre d'une équipe de course ou toute personne reconnue comme telle, a la responsabilité de se comporter de façon professionnelle envers son sport, la Direction de MLQ, les officiels, commanditaires, spectateurs, compétiteurs, etc. Le non-respect de cette règle sur les réseaux sociaux ou publiquement pourrait entraîner la disqualification du pilote concerné et des sanctions disciplinaires sévères

1.5 SANCTIONS

Tous les pilotes participant à un événement sanctionné seront passibles de sanctions disciplinaires en cas d'infraction aux règles et règlements ; violation du code de conduite du coureur, ou le non-respect des directives et des décisions des officiels de MLQ.

SECTION 2 ADMINISTRATION ET ORGANISATION

2.1 DIRECTEUR MLQ

- a) À moins d'exception, MLQ utilise, pendant les qualifications et la course finale, les services du Directeur de course désigné par les pistes et différentes autodromes visitées. Le directeur de course désigné par les pistes a le dernier mot lors d'une disqualification survenu en piste
- b) Le Direction MLQ, a la responsabilité totale du contenu du livre de règlements . De plus, il sera le juge ultime de l'interprétation d'un article du règlement, de l'esprit de celui-ci ainsi que de la signification des mots.
- c) La Direction MLQ peut consulter les autres officiels des pistes visitées. Il peut aussi déléguer l'application d'une partie des règlements à d'autres officiels, mais conserve le pouvoir de révision de toute décision rendue par les autres officiels et ce, en fonction des circonstances l'entourant.

Après consultation avec les autres officiels, le Directeur MLQ officialise les résultats des courses et de la soirée.

- d) Un propriétaire ou un pilote qui souhaite rencontrer le directeur doit en aviser l'officiel responsable de l'inscription ou celui qui est responsable des puits et ce, dans les meilleurs délais. Le directeur MLQ doit être accompagné d'une tierce partie à la rencontre.
- e) La direction MLQ seront disponibles entre les programmes et selon un horaire qu'ils déterminent pour répondre aux questions d'ordre général au sujet de la réglementation en vigueur.

2.2 OFFICIELS

- a) Sous supervision de la direction MLQ, les officiels participent étroitement à assurer la sécurité des compétiteurs en piste et à l'application des règlements concernant le déroulement des courses dont notamment l'application de la présente section.
- b) Les officiels agissent au meilleur de leurs connaissances, avec rigueur, constance et fermeté.

- c) Les dirigeants exigent des officiels qu'ils appliquent les règlements et les décisions prises. À ce titre, ils leur délèguent la responsabilité de l'application des règlements, et ce, sous la supervision du directeur.
- d) Tout officiel qui constate un manquement ou un comportement douteux doit en informer la Direction MLQ sans délai ou intervenir promptement si la sécurité d'une personne ou d'un groupe est compromise.
- e) Aucun manque de respect ne sera autorisé envers un membre de direction MLQ sous peine d'une disqualification immédiate.

2.3 PERSONNE D'URGENCE

- a) Les membres du personnel d'urgence ont pleine juridiction dans l'exercice de leurs activités et leurs directives font foi de loi au même titre que celles de la direction de course.
- b) Les ambulanciers de la piste ont le droit de regard sur la poursuite des activités de MLQ et seuls ceux-ci seront autorisés signaler des activités en cas d'incident.
- c) Seules les remorqueuses, l'ambulance, le camion à incendie et officiels ont le droit de se rendre sur les lieux d'un accident,
- d) À l'exception d'une situation d'urgence ou critique, le pilote impliqué dans un accident doit attendre l'équipe de secours avant de sortir de sa voiture. Le pilote doit alors obtempérer aux consignes du personnel d'urgence sous peine de sanctions.
- e) Toute personne ou membre d'une équipe se rendant sur la piste sans autorisation pourrait voir son équipe sanctionnée dans le cas d'un membre d'équipe et même expulsée des lieux.

2.4 MEMBRES DES COMITÉS

- a) Pour toute audience nécessitant une réunion des membres du comité de discipline, un quorum des membre de la direction est obligatoire
- b) Les décisions sont prises par vote à majorité simple.
- c)
- d) Les membres du comité de direction pour la saison 2023 sont les suivants :
 - Président : Pierre-Olivier Trudel
 - Président : Alex Daneau
 - Président : Martin Fleurent

e) Les membres du comité technique et mécanique pour la saison 2023 sont les suivants :

- Directeur Dyno Alex Daneau
- Directeur technique en chef P-o Trudel
- Directeur technique adjoint Alex Daneau, martin fleurent
- Officiel a la balance Mathieu Brousseau
- Officiel a l'inscription Carolyn Cartier
- Secrétaire Carolyn Cartier

SECTION 3

INSTALLATIONS, AIRES

COMMUNES ET PUIITS

3.1 ACCÈS AUX INSTALLATIONS

La Direction de MLQ se réserve en tout temps le droit de refuser l'accès aux puits ou au site ou encore d'expulser une personne dont le comportement est inapproprié ou irrespectueux.

3.2 COMPORTEMENT DANS LES PUIITS

Les équipes ont la responsabilité de se comporter de façon responsable et en tenant compte de la sécurité de toutes les personnes circulant dans les puits. Tout comportement négligent ou insouciant sera sanctionné.

3.3 SÉCURITÉ DES SPECTATEURS

Bien que toute personne se trouvant dans les puits connaisse les risques inhérents à sa présence à cet endroit et qu'elle ait accepté volontairement ces risques, il est entendu que tous les participants se comporteront de façon raisonnable et soucieuse envers la sécurité et l'intégrité physique de tous.

3.4 ENVIRONNEMENT ET RESPECT DES TERRES AGRICOLES

Il est strictement interdit sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion des activités de la série MLQ, de rejeter des produits du pétrole ou de pneu sur le terrain de la piste. Chaque piste visitée offre aux équipes de course des contenants pour ramasser l'huile usagée et n'accepte pas les restes de pneus.

SECTION 4

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PILOTES ET ÉQUIPES DE COURSE

4.1 RESPONSABILITÉ DU PILOTE

Le pilote de la voiture est, sans exception, en tout temps responsable du comportement du propriétaire, de tous les membres de leur équipe et de son entourage. Des sanctions disciplinaires pourront lui être imposées en cas de violation du présent règlement par tout propriétaire de voiture ou membre d'équipe sans préavis

4.2 COÛT D'INSCRIPTION

L'accès à toutes les courses MLQ et son fonds de points :

Cotisation Carte de Membre 2023 est de 120.00\$

4.3 PAIEMENT

- a) L'inscription à la série MLQ et le paiement de celle-ci se feront lors au plus tard à la première course de la saison. La réservation des numéros se fera en même temps.
- b) Un pilote désirant louer un bolide sous la réglementation MLQ n'aura pas à payer de carte de membre ni d'inscription. Ce dernier n'apparaîtra pas au fonds de points et ne recevra pas de bourse.. À la 3e course au cours de la même saison, le pilote sera considéré membre MLQ et sera dans la course au championnat des recrues pour cette même saison et devras acquitter les frais de la carte de membre.
- c) Les pilotes visiteurs ont le droit, comme tous autres pilotes, à leurs points de championnat et à leur bourse si ils acquittent le paiement de la carte de membre de 120.00\$ ou 40.00\$ par course, carte payé après 3 courses.
- d) Les pilotes doivent avoir payé leur inscription en 2022 pour avoir le droit de vote lors de la rencontre annuelle de 2023.
- e) Le pilote devras faire la demande auprès de la direction MLQ pour réserver son numéro. Aucun numéro identique ne sera approuvé. Le premier choix revient au pilote qui avait ce numero l'année avant,
- f) Une seule carte de membre par équipe. (Doit avoir une voiture pour avoir droit à une carte de membre)
- g) Un propriétaire de voiture désirant seulement faire la location de celle ci n'a pas à défrayer le cout d'une carte de membre. Ce propriétaire n'est pas un membre en règle de MLQ et n'a pas de droit de vote.

4.4 FONDS DE POINTS

Pout être admissible aux bourses du fond de points MLQ un pilote devra avoir participé à 75% des programmes du championnat MLQ. Le fond de points sera distribué comme suit : 1/3 du montant pour le top-5 (30%-25%-20%-15%-10%) et le reste, séparé par le nombre total de points parmi tous ceux ayant fait 75% des programmes. Les points comptés pour le championnat MLQ va regrouper les 17 programmes a l'horraire.

4.4.1 FONDS DE POINTS NASCAR

Le championnat Nascar regroupera le rpm speedway et l'autodrome Granby. Le fond de points sera établi comme suit :

1 : 700.00\$ US

2 : 400.00\$ US

2 : 350.00 US

4: 300.00\$ US

5: 250.00\$ US

4.4.2 BOURSE

Le pilote a la responsabilité de venir chercher sa bourse avant la réunion d'avant course. Après celle-ci , il sera impossible de la récupérer avant la semaine suivante.

2.6 CAPACITÉ PHYSIQUE DE CONDUIRE

Pour des raisons de sécurité envers lui-même ainsi que pour les autres participants, un pilote ayant un handicap physique ou mental pourrait devoir fournir une preuve, d'une autorité reconnue et pertinente, de là sa capacité de conduire en piste. La direction MLQ se réserve le droit de refuser la participation d'un événement sanctionné à tout pilote ayant été impliqué dans un accident, avec ou sans blessures corporelles.

2.7 EXAMEN MÉDICAL

a) Il est de la responsabilité de chaque pilote d'informer sans délai le Directeur MLQ de ses problèmes de santé ou encore de la prise de certains médicaments pouvant affecter ses facultés, son comportement ou son aptitude à conduire.

b) S'il est du jugement du Directeur MLQ que la sécurité du pilote et des autres participants pourrait être compromise, le Directeur MLQ ou tout autre dirigeant de MLQ peuvent exiger d'un pilote qu'il se soumette à un examen médical à défaut de quoi sa participation aux activités de la série pourrait être compromise.

c) Un équipier ou un pilote handicapé devra fournir, sur demande du directeur, un rapport médical attestant de sa capacité à participer de façon sécuritaire à un programme de courses. Ce rapport doit être produit par un médecin ou un autre professionnel de la santé membre d'un ordre professionnel approprié.

4.7 ÉLIGIBILITÉ D'UN PILOTE D'ÂGE MINEUR

- a) L'âge minimum requis pour participer à titre de pilote aux activités sanctionnées au MLQ est de **12 ans** révolus en date du premier programme, à la discrétion de la direction MLQ.
- b) Un coureur âgé de moins de 18 ans, avec ou sans permis de conduire, devra présenter avant le premier programme de la saison une autorisation écrite (MLQ-001 : Consentement des parents et autres engagements pour le bénéfice du mineur) lui permettant de participer aux activités sanctionnées de MLQ.
- c) Ce consentement doit être signé par les deux parents ou, lorsque la situation l'exige, par le titulaire de l'autorité parentale, mais seulement une fois que son statut aura été légalement démontré aux dirigeants de MLQ.

4.8 PERSONNE SOUS INFLUENCE

- a) La Direction de MLQ adopte une tolérance zéro pour la consommation de drogues à usage récréatif, les drogues illicites, les stupéfiants, les substances contrôlées ou la consommation d'alcool avant la fin de la course de MLQ.
- b) Pour les fins des présents règlements, la Direction de la série MLQ ne fait aucune différence quant au type de substance consommée et celles-ci incluent toute forme de drogue, alcool ou psychotropes.
- c) Toute consommation de boisson alcoolisée, drogue, y compris le cannabis ou toute évidence de prise d'un intoxicant ou psychotrope quelconque, avant ou pendant le programme de courses est strictement interdite pour le pilote, les membres d'une équipe de course travaillant sur la voiture alors qu'elle se trouve dans les puits jusqu'au moment où se termine les inspections d'après-course et les résultats finaux dans la classe de course.
- d) Malgré ce qui précède, par mesure préventive, lorsque le directeur a un doute raisonnable quant à la capacité d'un équipier à participer de façon sécuritaire aux activités de son équipe ou aux courses, il peut exiger que celui-ci quitte les puits ou qu'il lui soit interdit de conduire et ce, sans autre avertissement, test ou justification.
- e) Tous les conducteurs doivent se soumettre sur demande à un test d'alcoolémie non judiciaire sur demande du Directeur MLQ. Un résultat positif entraînera une suspension du pilote pour le programme en cours et le programme suivant.
- f) Une infraction selon le présent article entraînera la terminaison immédiate des activités de l'équipe pour le programme en cours, une suspension pour tous les membres de l'équipe pour les trois programmes suivants, une perte de tous les points de championnat de la saison et de possibles sanctions supplémentaires déterminées par le comité de discipline.

4.9 COMPORTEMENTS INTERDITS

Il est notamment interdit à tout pilote, membre d'une équipe de course ou son entourage :

- 1) D'interférer dans une discussion entre officiels ou entre un officiel et un équipier.
- 2) De truquer ou à tenter de truquer une course.
- 3) De soudoyer ou de tenter de soudoyer un officiel.
- 4) D'initier ou de participer à un complot ou un soulèvement contre les officiels ou les dirigeants de MLQ et contre une autre équipe.
- 5) De tenir des propos déplacés ou de tenter de discréditer les dirigeants, les officiels et les pilotes dans les médias sociaux, sur toute autre plateforme ou dans tout autre média.
- 6) De saboter, voler, cacher, modifier ou vandaliser la voiture ou l'équipement d'une autre équipe ou de la piste ou d'inciter quelqu'un à le faire.
- 7) De prendre part à une bagarre ou toute forme d'altercation physique avec un officiel ou à un autre pilote ou membre d'équipe.
- 8) De se rendre aux puits ou à la voiture d'une autre équipe pour leur adresser des reproches, pour les provoquer ou pour participer à une altercation. Il faut attendre 30 minutes après la course pour aller discuter avec un autre pilote d'un incident de course.

4.10 CONDUITE AGRESSIVE

La Direction de MLQ a pour politique de fournir des courses de qualité, propres et compétitives. Tout conducteur, de l'avis des dirigeants de MLQ, inculpé de conduite agressive sera passible de mesures disciplinaires. Les récidivistes seront soumis à une discipline progressive pouvant inclure une interdiction à vie.

4.11 CONDUITE ANTISPORTIVE

Aucun pilote ne doit adopter un comportement antisportif. Le Directeur MLQ et les dirigeants de la série ont l'entière discrétion de déterminer ce qui constitue un comportement antisportif.

4.12 VOITURE NON SÉCURITAIRE

- a) Tout pilote a l'obligation de quitter l'épreuve en cours dès qu'il acquiert la connaissance que son véhicule, en raison d'un bris mécanique, n'est plus sécuritaire pour lui et les autres participants à l'épreuve.
- b) Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'obligation de quitter l'épreuve inclut tous les problèmes mécaniques à la direction, la suspension, les freins et le différentiel.
- c) S'il apparaît aux yeux du Directeur MLQ qu'une voiture démontre l'évidence d'un bris, le pilote sera informé par sa radio de quitter la piste au prochain passage ou dès qu'il sera sécuritaire de le faire.

- d) Si cet avertissement survient dans le dernier tour de l'épreuve, le pilote pourra compléter son épreuve en demeurant à l'intérieur de la piste de façon à ne pas nuire aux autres participants.
- e) Le véhicule doit être en condition mécanique adéquate pour sa soirée de course.

4.13 LANGAGE ABUSIF

Aucun pilote, membre d'équipe ou entourage ne doit soumettre les dirigeants et officiels de MLQ à des violences verbales ou physiques. Les contrevenants sont soumis à de mesures disciplinaires, qui comprennent une amende, la perte de points et la suspension, et les récidivistes font l'objet d'une sanction progressive.

4.14 DROIT ET IMAGE DE MLQ

- a) La série MLQ 2.0 demeure propriétaire de l'utilisation de son nom et son image et nul ne peut l'utiliser à des fins commerciales sans l'autorisation expresse de l'un des propriétaires associés de MLQ.
- b) Tout pilote membre de MLQ ne peut participer à un autre événement (Modlite) au Québec et en Ontario lors d'une même soirée de course de MLQ sous peine de sanction.

4.15 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

- a) Tout pilote refusant de participer à une entrevue en piste à la fin de la course pourrait être susceptible de mesures disciplinaires
- b) Tout pilote, propriétaire ou membre d'une équipe de course a la responsabilité de se comporter de façon professionnelle envers son sport, la direction des pistes, les officiels, les commanditaires, les spectateurs, les compétiteurs, etc. Le non-respect de cette règle sur les réseaux sociaux ou publiquement pourrait entraîner la disqualification du pilote et/ou sanctions sévères.

SECTION 5

PROCÉDURES DE COURSES

5.1 PILOTE RECRUE

- a) Les nouveaux pilotes dans la classe doivent devoir débiter deux programmes à l'arrière du peloton lors de courses comptant pour le championnat MLQ. Cette période pourrait être prolongée, si la direction le juge nécessaire.
- b) Pour être éligible au statut de recrue dans une catégorie, un pilote doit avoir participé à au plus trois programme de courses dans cette classe.
- c) Lors de sa participation à un 3e programme de courses, le pilote confirme qu'il s'agit de son année recrue.

5.2 HEURE D'ARRIVÉE À LA PISTE

a) Afin de pouvoir participer à la réunion obligatoire des pilotes et au classement des qualifications, toutes les voitures doivent être arrivées aux puits 15 minutes avant le début du rassemblement des coureurs MLQ.

b) Le pilote doit avoir payé son inscription ou confirmé sa présence au trailer 30 minutes avant la réunion du meeting.

Si le pilote n'est pas venu confirmer sa présence 15 minutes avant, il sera pénalisé pour la qualification et part à la queue du peloton pour la qualification et la finale.

5.3 HEURE D'ARRIVÉE POUR LE MEETING

Si le pilote ne participe pas au meeting, il se verra partir de l'arrière pour les qualifications et la finale.

5.4 CHANGEMENT DE VOITURE

a) Les prêts de voiture en cours de programme sont permis, mais le pilote ne conduisant pas son véhicule régulier devra en tout temps partir de la dernière position, que ce soit lors des épreuves de qualification que finale.

b) Le pilote ayant prêté son véhicule principal ne peut retourner en piste lors du même programme en utilisant un autre véhicule, même si celui-ci est propriétaire du second véhicule.

5.5 RASSEMBLEMENT DES PILOTES ET CHEFS D'ÉQUIPE

a) Une réunion obligatoire à l'intention des pilotes se tient en simultané avec celle de la piste visitée.

b) À ce moment, les officiels informent les pilotes du déroulement du programme et des autres directives d'usage. **Tous les pilotes doivent assister à cette réunion.** Seulement le pilote à droit de parole

c) Aucune voiture ne doit circuler et aucun moteur ne doit être en marche durant cette réunion.

d) Aucune caméra vidéo ou appareil d'enregistrement n'est permis et seuls les officiels, les dirigeants, les pilotes, les propriétaires ou les chefs mécaniciens y sont admis.

e) Le Directeur MLQ peut exceptionnellement dispenser un pilote de participer à cette réunion et une solution de rechange est alors déterminée. Une telle dispense n'entraîne pas de reclassement lors des qualifications.

5.6 TOURS ET TEMPS ALLOUÉS PAR ÉPREUVES

- a) Le nombre de tours, le temps alloué, le nombre d'épreuves de qualification ou le temps alloué pour la finale sont des sujets à modifications et peuvent varier à chaque programme selon diverses circonstances.
- b) La direction MLQ a la responsabilité de déterminer les paramètres de la programmation avec le Directeur de courses et de les communiquer lors du rassemblement des pilotes.
- c) À moins d'indications contraires, les épreuves de qualifications seront de huit tours et les finales entre vingt et vingt-cinq tours (peut être révisé pour un évènement spécifique).

5.7 PIGE DES POSITIONS ET ESSAIS CHRONOMÉTRÉS

- a) L'ordre de départ des épreuves de qualification est déterminé par le système Handicap des épreuves de la semaine précédant.
- b) Un pilote absent lors du programme précédant devra partir dernier en qualification. Il ne sera pas éligible au système handicap. Si ce pilote parvient à se classer lors de la qualification, il pourra accéder à la pige
- c) les pilotes visiteurs possédant une carte de membre d'une autre association devront toujours prendre le départ à la queue des qualifications et pourront accéder à la pige s'il parvient à se qualifier

5.8 PROCÉDURES DES PUIITS

- a) Les voitures en retard ou absentes de la grille de départ au moment d'avancer le peloton pour la prochaine épreuve seront placées à l'arrière du peloton. L'annonce d'avancer le peloton pourra être faite soit par l'officiel à la grille de départ pour par le Directeur MLQ via les « RACEceiver »
- b) Lorsque la voiture est à la grille de départ, le seul travail autorisé sur celle-ci est celui effectué à la main nue, sans aucun outil, sous peine de perdre sa position et d'être placé à l'arrière du peloton.
- c) Aucune voiture ne pourra être poussée plus loin que l'officiel responsable de la sortie des puits alors que la course est en cours et que le feu est vert.
- d) Le pilote ou un membre de l'équipe qui retarde le départ d'une course ou qui entrave la bonne marche d'un programme entraînera sa disqualification et sera sujet à des sanctions.
- e) Aucune voiture ne pourra avoir droit à la course sans avoir reçu l'assentiment de l'officiel à la grille de départ ou de l'officiel responsable de la sortie des puits. De plus, le casque protecteur et les ceintures de sécurité du conducteur devront être bien attachés et avoir un receiver fonctionnel.

f) **Les voitures de course doivent circuler à une vitesse sécuritaire et raisonnable dans les puits. Le non-respect de cette règle pourrait entraîner la disqualification du pilote concerné et/ou sanction sévère.**

g) Une voiture qui entre en piste par un endroit autre que ceux désignés pourrait être pénalisée soit en tour(s) de piste ou disqualifiée.

h) Pour avoir droit au classement officiel et une paie complète, un pilote devra être du tour d'honneur et avoir démontré son intention de participer à l'épreuve, à la discrétion de la direction.

5.9 PRÉPARATION DE LA PISTE

a) À la demande du Directeur MLQ ou de l'un des officiels de la piste, les équipes ont l'obligation de participer à la préparation de la piste sauf si un bris mécanique majeur les en empêche.

b) Les équipes refusant de participer à la préparation de la piste lorsque demandé seront suspendues pour l'épreuve en cours ou lors de sa remise, que ce soit une qualification ou une finale.

5.10 QUALIFICATIONS

a) Chaque groupe de qualification est composé d'au plus douze voitures.

b) Le top 5 de chaque qualification (si 2 qualif) est qualifié pour le top 10 de la finale avant la pige. Si 3 qualification, le top 4 sera qualifié pour une pige des 12 premier.

c) Si MLQ possède plus de 21 voitures, mais moins de trente-six, le nombre total de participants sera divisé en trois groupes.

d) Lorsqu'un pilote est disqualifié l'ordre des positions ne sera pas altéré pour les autres pilotes.

5.11 FINALE

a) Un maximum de trente voitures sera accepté en piste pour les épreuves finales, mais ce nombre est toujours sujet à la discrétion de la piste.

b) Lorsqu'un pilote est disqualifié l'ordre des positions ne sera pas altéré pour les autres pilotes.

5.12 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS

(1) 1. 12 2. 11 3. 10 4. 9 5. 8 6. 7 7. 6 8. 5 9. 4 10. 3 11. 2 12. 1

5.13 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS (2) 1. 6 2. 5 3. 4 4. 3 5. 2 6. 1

5.14 POINTS ALLOUÉS LORS DES QUALIFICATIONS (3) 1. 4 2. 3 3. 2 4. 1

5.15 POINTS ALLOUÉS LORS DES FINALES 1. 60 2. 56 3. 52 4. 50 5. 48 6. 46 7. 44 8. 42 9. 40 10. 38 11. 36 12. 34 13. 32 14. 30 15. 28 16. 27 17. 26 18. 25 19. 24 20. 23 21. 22 22. 21 23. 20 24. 20

5.16 POINTS ALLOUÉS LORS DES FINALES DE CHAMPIONNAT 1. 100 2. 95 3. 90 4. 85 5. 80 6. 76 7. 72 8. 68 9. 65 10. 62 11. 60 12. 58 13. 56 14. 54 15. 52 16. 50 17. 48 18. 46 19. 45 20. 44 21. 43 22. 42 23. 41 24+. 40

5.16.1 Si égalité au championnat en fin de saison, le pilote avec le plus de victoire remporte le championnat. Si égalité au nombre de victoire, le pilote avec le plus de top 10 remporte le championnat.

5.16.2 Si égalité au championnat pour les recrues en fin de saison, le pilote avec le plus de top 10 remporte le titre.

5.16.3 Lors de course de championnat, l'ordre de départ des qualification sera fait avec l'ordre du fond de points.

5.17 BALANCE ET INSPECTIONS

a) Seule la balance de la série, ou celle désignée par MLQ, est utilisée et ses résultats sont jugés officiels.

Les résultats obtenus lors de la pesée des voitures ne sont pas admissibles à contestation ni pour fins de protêts.

SECTION 6 LES DRAPEAUX

6.1 DRAPEAU VERT

a) Lors d'un départ initial, toutes les voitures doivent conserver leur position assignée (2 X 2) jusqu'à ce qu'elles soient passées le fils de départ/arrivée.

- b) Pour le départ initial, la voiture occupant la position de commande a le privilège de choisir sa position, soit dans la ligne intérieure ou la ligne extérieure du circuit.
- c) Dans le cadre du départ initial, les dépassements et les changements de trajectoire sont permis une fois que les coureurs ont franchi la tour du signaleur. Il est permis d'accélérer à partir du repère situé dans la courbe numéro 4. Toute dérogation à la présente règle peut entraîner un faux départ et/ou l'application de pénalités. La décision de décréter ou non un faux départ repose sur l'analyse faite par les officiels quant aux effets de l'événement sur la course en cours.
- d) Avant de décréter un faux départ, le Directeur évalue les effets réels de la manœuvre sur le classement des pilotes dans le tour concerné. Si tous les pilotes reprennent leurs positions initiales, il peut décider de ne pas demander le déploiement du drapeau jaune.
- e) Pour les relances, la voiture occupant la position de tête a le privilège de choisir sa position, soit dans la ligne intérieure ou la ligne extérieure du circuit.
- f) Pour les relances, la voiture en 3e position ainsi que toutes les autres voitures resteront dans leur rangée originale, seules les 2 premières voitures peuvent changer de ligne.
- g) Sur le tour précédent la relance, il ne sera pas permis à la voiture en 2e position de devancer ou de circuler nez à nez avec la voiture occupant la position de commande. La voiture occupant la position de commande doit mener le peloton en tout temps jusqu'au point de relance désigné par la Direction de courses.
- h) Lors d'une relance, la voiture occupant la position de commande ainsi que toutes les autres voitures se doivent de maintenir le rythme imposé par la voiture de tête (pace car) et/ou la Direction de courses.
- i) Lors d'une relance, les voitures ne peuvent quitter leur position dans l'alignement avant que la voiture occupant la position de commande ait atteint le point de relance désigné par la Direction de courses et/ou que le drapeau vert et/ou feux verts ne soient officiellement déployés.
- j) Tout pilote qui provoque un faux départ ou qui dépasse illégalement une autre voiture lors d'un départ initial ou d'une relance sera pénalisé de deux positions pour chaque voiture dépassée. Selon les circonstances et à la discrétion de la Direction de courses, la pénalité pourra être décernée soit dans l'alignement de la course en cours ou dans le résultat final. S'il y a récidive, un pilote fautif pourrait même se voir disqualifié de l'épreuve.
- k) Lorsqu'une course est arrêtée avant la conclusion du premier tour, toutes les voitures reprendront leur position initiale à l'exception de celle(s) responsable(s) de l'arrêt de la course.
- l) Dès qu'un tour est officiellement complété par le meneur, toute voiture n'ayant pas pris le départ initial se verra interdire l'accès à la piste.

6.2 DRAPEAU JAUNE

- a) Le drapeau jaune est déployé à la première voiture passant devant la tour du signaleur et les feux jaunes font de même pour l'ensemble des voitures sur le circuit.
- b) Une fois le drapeau jaune déployé, toutes les voitures doivent cesser de courser et tout dépassement est interdit sauf temporairement pour les motifs de sécurité.
- c) Une fois la course en cours, toute voiture qui ne peut maintenir son rythme et qui quitte sa position sur un drapeau jaune pourra s'infiltrer dans l'alignement dès qu'elle en a la possibilité, sans aucun droit aux positions perdues. Si toutes les voitures passent, elle devra prendre l'arrière du peloton.
- d) Lorsqu'un drapeau jaune survient après le déploiement du drapeau blanc dans une course de qualification, la course se terminera sur les drapeaux jaune et quadrillé.
- e) Le dernier tour des finales de chaque catégorie devra se compléter en situation de course (drapeau vert) sauf si le temps alloué pour l'épreuve est écoulé.
- f) À la discrétion de la Direction de courses, toute voiture qui ne peut maintenir son rythme sur la piste en raison d'une piste bloquée pourra être jugée comme non impliquée dans l'incident et pourra reprendre sa position.
- g) À moins d'une directive explicite du Directeur MLQ (Lucky dog), une voiture en piste ne peut dépasser la voiture de tête (pace car) sous peine de perdre un tour de piste.
- h) Tout pilote dépassant illégalement sous le drapeau jaune sera pénalisé de deux positions pour chaque voiture dépassée. Selon les circonstances et à la discrétion de la Direction de courses, la pénalité pourra être décernée soit dans l'alignement de la course en cours ou dans le résultat final. S'il y a récurrence, un pilote fautif pourrait même se voir disqualifié de l'épreuve.
- i) Lors du déploiement du drapeau jaune, toutes les voitures en piste doivent se placer en file indienne.
- j) Suite au déploiement d'un drapeau jaune, le classement pour la relance sera attribué selon la position que chacune des voitures détenait lors de leur dernier passage au fil de départ/arrivée en mode « vert ».
- k) Les pilotes incertains de leur position peuvent rester en double file pour s'enquérir de leur position. La réponse leur sera rendue via le système « RACEceiver ». La décision rendue par la Direction de courses, quant à la position du pilote sur la piste, est finale et sans appel.
- l) Le pilote qui insiste auprès d'un autre compétiteur pour une position à laquelle il n'a pas droit pourrait se voir reclasser à l'arrière du peloton, voir même disqualifié en cas de récurrence.
- m) Suite au déploiement d'un drapeau jaune, les voitures retardataires (Lapper) repartiront en arrière du peloton et cela en tout temps à l'exception du premier retardataire qui sera invité à dépasser le véhicule de tête afin de revenir sur le tour des meneurs (Lucky dog).

- n) Les deux derniers tours des finales doivent s'effectuer sur le drapeau vert (consécutifs « vert – blanc quadrillé »).
- o) Lors d'un tête-à-queue ou d'un incident, la ou les voitures directement impliquées pourront retourner à la queue de l'alignement dès qu'elles en auront la possibilité, sans aucun droit aux positions perdues.
- p) Lors d'un tête-à-queue ou d'un incident, la ou les voitures indirectement impliquées ayant quitté leur trajectoire ou freiné par sécurité pourront s'infiltrer dans l'alignement dès qu'elles en auront la possibilité, sans aucune perte de positions perdues.
- q) La Direction de courses confirmera les positions aux pilotes des voitures impliquées.
- r) Toute voiture qui entrera dans l'allée des puits pendant un arrêt de la course sera reclassée en piste en dernière position parmi les voitures qui ont complété le même nombre de tour.
- s) Tout pilote qui provoquera de façon volontaire et intentionnelle un drapeau jaune après une perte de contrôle mineure de sa voiture pourra se voir imposer un passage obligatoire aux puits pour effectuer une vérification mécanique.
- t) Tout pilote qui provoquera le déploiement d'un troisième drapeau jaune en raison de pertes de contrôle non assisté verra automatiquement son épreuve terminée et devra regagner les puits.
- u) Le pilote qui reviendra en piste après ce passage aux puits pourrait aussi être retenu dans la zone d'accès au circuit et ce, jusqu'à le drapeau vert soit déployé.
- v) Cette procédure ne s'applique pas lorsque le pilote se retrouve dans une situation dangereuse ou qu'une aide ait été nécessaire pour ramener la voiture en piste.

6.3. DRAPEAU ROUGE

- a) Le drapeau rouge commande l'arrêt immédiat de la course. Les voitures doivent alors s'arrêter de façon sécuritaire et dès que possible.
- b) Le drapeau rouge peut être utilisé pour reclasser les voitures, suite à un départ initial dont le premier tour n'a pas été complété et que le classement nécessite d'être refait par la Direction de courses.
- c) Suite à un drapeau rouge et pour des raisons de sécurité, les voitures seront conduites lentement à la ligne de départ ou à tout autre endroit sécuritaire sur la piste.
- d) Aucun membre d'équipe ne peut se rendre sur la piste pour assister le pilote.
- e) Suite à ce drapeau rouge, les tours effectués sous le drapeau jaune ne compteront pas.

- f) Une fois la piste sécurisée, la Direction de courses autorisera dans les « RACEceiver » aux pilotes qui le désirent de regagner les puits pour travailler sur leur voiture. Les voitures qui regagneront les puits devront repartir de l'arrière du peloton.
- g) Par équité pour tous les pilotes, si le Directeur MLQ demande explicitement aux pilotes de couper l'alimentation de leur moteur pendant la durée du drapeau rouge, les voitures ne pouvant repartir de leur propre pouvoir pourront être poussées afin de repartir, et ce, sans perte de position sur la grille.
- h) Si une course est arrêtée et que la moitié de la distance de l'épreuve a été complétée et qu'un nouveau départ ne peut être donné, le classement final sera établi selon la position que les autos détiendraient si la course était repartie.

6.4 DRAPEAU BLEU ET JAUNE

- a) Ce drapeau sera déployé à un pilote dans le but de l'informer qu'un pilote plus rapide s'apprête à prendre un tour de piste sur lui.
- b) Il ne sera aucunement toléré qu'un pilote pousse ou frappe de façon volontaire la voiture d'un compétiteur moins rapide dans le but d'intimidation.
- c) Le conducteur qui se voit montrer le drapeau bleu doit conserver sa ligne de course et céder le passage aux compétiteurs plus rapides. Il doit éviter toute manœuvre brusque de freinage ou de changement de trajectoire.

6.5 DRAPEAU NOIR

- a) Le pilote qui reçoit le drapeau noir doit, sans causer d'interférence aux autres compétiteurs, entrer aux puits dès que possible.
- b) Le drapeau noir roulé, pointé vers un compétiteur est un avertissement pour une conduite jugée agressive ou dangereuse.
- c) Le refus de se retirer de l'épreuve suite à un drapeau noir résultera en une disqualification immédiate et de possibles sanctions futures.
- d) Un drapeau noir n'entraîne pas automatiquement une disqualification et pourra être donné pour les raisons suivantes : Fumée dense, pièces mécaniques défectueuses, pièces de la voiture pouvant devenir une source de risques pour le pilote, un compétiteur, un officiel ou les spectateurs.
- e) Le drapeau noir pourra être déployé à toute voiture non compétitive ou mettant en danger sa sécurité ou celle des autres compétiteurs.
- f) Tout pilote qui, avec sa voiture, poussera ou frappera un compétiteur soit de façon volontaire ou par un manque de contrôle ou parce que ses limites ou celles de son bolide sont dépassées, pourrait se voir pénalisé ou disqualifié de l'épreuve.

g) Si un conducteur prend intentionnellement la piste en direction inverse à la normale pourrait se voir disqualifier et même encourir une sanction.

h) Tout pilote ou équipe qui retarde le départ d'une course ou qui entrave la bonne marche d'un programme, entrainera la disqualification de cette voiture et sera sujet à des sanctions.

6.6 DRAPEAU BLANC

a) Lorsque le drapeau blanc est déployé et que le meneur passe le fil d'arrivée, cela signifie que le dernier tour de piste a débuté et que la course se terminera le tour suivant. b) Lors d'un redémarrage, le blanc peut également être utilisé pour indiquer aux coureurs que le départ ou la relance sera donné au prochain passage.

6.7 DRAPEAU QUADRILLÉ

a) Le déploiement du drapeau quadrillé signifie que la distance de la course a été complétée ou que la course est considérée comme telle par la Direction de courses.

b) Toutes les voitures participantes à la course recevront le drapeau quadrillé et se verront attribuer une position équivalente au plus grand nombre de tours effectués dans le moins de temps, sans égard qu'une voiture soit en piste ou non.

c) À moins d'instructions contraires, le gagnant, les trois (3) premiers ou tout autre compétiteur désigné, doit amener leur voiture à la ligne de départ, ou tout autre endroit indiqué, suite à la réception du quadrillé.

d) Tout manque d'observance pourrait entrainer la disqualification de la voiture concernée, surtout si elle passe par son puits avant de se présenter aux officiels chargés de l'inspection.

SECTION 7 RÉGLEMENTATION

TECHNIQUE ET MÉCANIQUE

7.1 INSPECTIONS MÉCANIQUES

a) Toute la direction MLQ sont autorisés à procéder en tout temps à l'inspection totale ou partielle des voitures et des équipements des équipes et ce, à chaque programme de courses.

b) Une inspection peut être faite sans que ce soit nécessairement les coureurs qui ont le mieux figuré au classement qui en soit l'objet.

c) Des vérifications visuelles seront faites régulièrement par la direction MLQ.

- d) Aucune voiture ne pourra circuler sur la piste sans avoir été vérifiée par les officiels, spécialement à la suite d'un accident en course, à la discrétion des officiels.
- e) Un délai d'une semaine pourra être accordé à une équipe pour corriger certaines anomalies mineures. Dans le cas d'un problème affectant la sécurité, la voiture sera refusée sur-le-champ.
- f) La Direction MLQ peut autoriser une équipe qui, lors de sa première présence, aligne une voiture non conforme à participer à un programme de courses.
- g) Dans certains cas, l'équipe pourrait être exclue du classement, du système de pointage et des bourses.
- h) La Direction MLQ informe alors les autres concurrents concernés de sa décision et des mesures qu'il mettra en place.
- i) À la fin d'une course, les 5 premières voitures et tous les autres compétiteurs désignés par les officiels doivent se diriger directement à la balance et aux aires d'inspections, sans passer par les puits ou sans faire d'arrêt à leur remorque ou autre.
- j) Tout pilote ou propriétaire de voiture qui refuse que sa voiture soit inspectée par les officiels de MLQ entrainera une suspension maximale et la perte de points accumulés à ce jour et la bourse du jour.
- k) Toute disqualification qui survient lors de l'inspection technique suivant une qualification reléguera le pilote fautif à la dernière position pour le départ de la finale et ce, pourvu que l'anomalie détectée ait été corrigée avant le départ de ladite finale. À défaut, le pilote fautif sera disqualifié et ne pourra pas participer au reste du programme.
- l) Une disqualification mécanique après la finale entraine la perte des points et des bourses récoltés par une équipe tout au long du programme. Et le pilote devra partir dernier au prochain programme pour sa qualification.
- m) Le pilote devra ramener sa voiture conforme pour le prochain programme.
- n) Suite à une disqualification, la bourse du dit pilote sera remise aux officiels de l'inspection.

PROCÉDURE INSPECTION DYNAMOMETRE

Un pilote qui doit aller sur le Dyno

° Seal MLQ sera apposé sur la remorque le soir de l'événement

° l'équipe devra participer à une séance de dyno dans les 48 heures suivant l'événement chez DRIVR performance au frais de MLQ

La direction MLQ se réserve le droit d'aller sur le dyno a n'importe quel moment jugé nécessaire.

Un deuxième pilote pourrais être appeler a venir sur le dyno afin d'avoir un comparatif équitable.

Si refus il y a , une disqualification de l'évènement suivit d'une suspension de 1 programme au minimum s'appliqueras

Procédures inspection MOTEUR

La direction se reserve le droit de faire ouvrir un moteur a n'importe quel moment jugé nécessaire.

°l'équipe devra enlever le moteur de la voiture le soir en question de l'évènement

°le moteur ira dans la remorque du président MLQ dans une boite scellé.

°passer une inspection chez MPG

°frais d'inspection au frais de MLQ, seal + gasket si besoin au frais de l'équipe

Si refus, il y aura disqualification immediate, confiscation de la bourse et suspension.

o) **INFRACTIONS MOTEUR** : Tout pilote ne respectant pas la réglementation concernant les moteurs sera suspendu pour un an, jour pour jour avec la date de son infraction. Il perdra tous ses points de championnat, sa bourse du fond de points ainsi que sa bourse pour la soirée en cours. Cette décision sera finale et sans équivoque.

7.2 PILOTE ET UN MEMBRE D'ÉQUIPE

a) Seuls le pilote ainsi qu'un membre de son équipe sont admis près de la voiture lors de l'inspection de la voiture.

b) Ils doivent attendre les instructions de l'inspecteur en chef ou son représentant avant de travailler sur la voiture sous peine de disqualification.

SECTION 8

PROTETS, SANCTIONS ET APPELS

8.1 PROTÊT TECHNIQUE ET MÉCANIQUE

a) Tous les protêts doivent être déposés à l'Inspecteur en chef dans un délai maximal de 10 minutes après le début de l'inspection des voitures.

- b) Les frais associés au protêt doivent être payés au moment de déposer le protêt.
- c) Seul celui qui possède une carte de membre peut déposer un protêt.
- d) Le refus de soumettre sa voiture à un protêt lors de l'inspection entrainera la disqualification de la voiture et les pénalités assujetties (points de championnat, points de la soirée et la bourse. La bourse sera remise aux officiels).
- e) Si la voiture est conforme aux règlements, les frais de protêts seront remis à l'équipe visée par le protêt (moins les frais de dépôt).
- f) Si la voiture est non-conforme aux règlements, les frais de protêts seront retournés à l'équipe ayant déposé le protêt (moins les frais de dépôt).

g) Frais de protêt (les montants entre parenthèses sont les frais de dépôt) :

- 1) Désassemblage du moteur qui implique le retrait d'une tête et l'inspection de cylindres : 750\$ (200\$)
- 2) Protêt visant un moteur qui implique le retrait d'une tête, l'inspection de cylindres ou toute autre pièce mécanique tel que « camshaft » et/ou « crankshaft » : 1000\$ (300\$)
- 3) Tout autre protêt technique ou mécanique : 500\$ (150\$)
- 4) Lors d'un programme double, un protêt ne peut pas être effectué lors de la première soirée. C'est seulement lors de la deuxième soirée qu'il sera fait. Un Seal pourra être apposé sur la pièce si nécessaire.

h) L'inspecteur en chef ou la Direction MLQ peuvent refuser le dépôt d'un protêt s'ils considèrent qu'il s'agit de harcèlement ou une action posée en représailles.

8.2 SANCTION DISCIPLINAIRE

- a) Lorsqu'une sanction est imposée, l'équipier fautif en est informé dans les meilleurs délais.
- b) Certaines décisions peuvent être communiquées par écrit.
- c) Le pilote et le propriétaire de la voiture sont responsables de s'assurer du respect des décisions rendues et du comportement de leurs équipiers . Ils doivent prendre les moyens nécessaires pour ramener à l'ordre un équipier fautif.
- d) Les membres d'une équipe sont solidairement responsables de leurs comportements respectifs.
- e) La faute commise par un équipier autre que le pilote peut entrainer des sanctions en piste ou en dehors de celle-ci.

- f) Une équipe qui tolère les comportements inappropriés de l'un de ses équipiers peut se voir imposer des sanctions.
- g) Le choix d'une sanction repose sur la gravité de la faute commise et sur son aspect répétitif ou non.
- h) Sauf en situation de faute grave, le principe de la gradation des sanctions s'applique. Le directeur tient compte de facteurs atténuants et aggravants dans sa prise de décision.
- i) La Direction MLQ, avec l'aide du comité de discipline si nécessaire, sont habilités à rendre des sanctions disciplinaires sur une ou plusieurs des formes suivantes (conjointe ou cumulative)

Avertissement

- Disqualification de l'événement
- Perte de points pour l'événement ou la saison à ce jour
- Confiscation de la bourse
- Imposition d'une amende
- Suspension d'un ou plusieurs événements futurs
- Interdiction à vie de tous les événements sanctionnés au MLQ

8.3 AMENDES

Toutes les amendes imposées suite à une sanction doivent être payées en bonne et due forme afin que le pilote et la voiture puissent retourner en piste lors d'un événement subséquent.

Exemple 2



S'IL Y A QUELQUE CHOSE QUI N'A PAS ÉTÉ ABORDÉ DANS LA SPÉCIFICATION CI-DESSUS, NE SUPPOSEZ PAS QUE DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES. VOUS DEVEZ DEMANDER DES ÉCLAIRCISSEMENTS À VOTRE DIRECTION.

TOUTE ZONE GRISE NE SERA PAS TOLÉRÉE, SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.